



**PV CD Gestion Compétitions Féminines –  
Réunion du 10/04/2024**

**Présents** : S.GUEGUEN, G.GOUZERCH, H.MALARD

**Rencontre U15F Football à 11 du 06/04/2024**  
**AS LANESTER / ST CO LOCMINE**

Courriel de la ST CO LOCMINE précisant que la rencontre n'a pas été au terme du temps réglementaire, le club de l'AS LANESTER n'ayant pas souhaité reprendre la rencontre après la mi-temps suite observations de l'AS LANESTER

La commission,

Après étude du dossier enregistre le FORFAIT de l'AS LANESTER et conserve le résultat de la rencontre, à savoir le score de 0 à 9 en faveur de la ST CO LOCMINE

AS LANESTER -1 point 0 but  
ST CO LOCMINE 3 points 9 buts

**La présidente de la Commission féminine**

**S.GUEGUEN**

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.